

Objectifs :

- Savoir distinguer EI et société
- Utilité pratique de la forme sociétaire = technique de partenariat- investissement et d'affectation du patrimoine
- Identifier les conditions de fond du contrat de société.
- Identifier les conditions de forme
- Mobiliser les notions dans des situations pratiques simples.

Partie 1 – L'entreprise individuelle et la forme sociétaire**Exercice 1 – QCM de distinction**

Cochez la ou les réponses exactes :

1. L'entrepreneur individuel :
 - a) A une personnalité juridique distincte de celle de son entreprise
 - b) Confond son patrimoine personnel et professionnel
 - c) Doit rédiger des statuts
 - d) Peut opter pour le statut d'EIRL
2. La société :
 - a) Nécessite un apport de chaque associé
 - b) A une personnalité morale à compter de son immatriculation
 - c) Ne permet pas la séparation du patrimoine
 - d) Peut avoir un associé unique selon sa forme
3. La société et l'entreprise individuelle diffèrent principalement :
 - a) Par le mode d'imposition
 - b) Par la personnalité juridique
 - c) Par la forme d'exploitation
 - d) Par la nationalité de l'entrepreneur

Exercice 2 – cas pratiques

Situation :

Julien exploite seul un commerce de vêtements sous le nom « Mode & Moi ». Il souhaite limiter sa responsabilité et accueillir un associé investisseur.

Questions :

1. Quelle est la forme actuelle de son activité ?
2. Quels avantages juridiques aurait-il à constituer une société ?

Partie 2 – Les conditions de fond de validité du contrat de société**1-Questions**

1. Quelles sont les conditions spécifiques de fond de validité du contrat de société ?
2. Quelle est la particularité de l'**affectio societatis** ?
3. Quelle différence entre l'**objet de la société** et l'**objet du contrat** ?
4. Peut-on constituer une société sans apports ? Pourquoi ?

2- Cas pratique d'application**Situation :**

Léa et Karim s'associent pour créer une entreprise de livraison à vélo. Léa apporte son vélo, Karim s'engage à faire la communication « quand il aura le temps ». Leurs échanges se font oralement sans statuts.

Deux mois plus tard, un désaccord éclate.

Questions :

1. Peut-on considérer qu'une société a été valablement constituée ?
2. Quelles conditions font défaut ?
3. Quelle est la conséquence juridique ?

3 – Vrai / Faux

1. Une société sans apport est valable.
2. Le consentement vicié d'un associé entraîne la nullité de la société.
3. L'affectio societatis est présumée dans les sociétés commerciales.
4. L'objet social doit être moralement licite.
5. L'erreur sur la rentabilité du projet peut entraîner la nullité du contrat.

Partie 3 – Fiche synthèse à compléter**Texte à trous à compléter – révision active**

Le contrat de société est un contrat (____) par lequel (____) conviennent d'affecter à une entreprise commune des (____) en vue de (____) et de (____).

La société acquiert la (____) à compter de (____).

Les conditions spécifiques de validité sont : (____), (____), (____), et un (____).

**biens ou industrie –spécial / bilatéral multilatéral –personnalité morale –
l'immatriculation au RCS —partager un bénéfice – contribuer aux pertes – objet
licite et déterminé- apports, affectio societatis, partage des bénéfices et pertes-
plusieurs personnes**

Zeroencompta